

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INFOGRAMES ENTERTAINMENT

(Eurolist)

Par courrier du 5 avril 2007, la société Morgan Stanley & Co. International Ltd (25, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni), contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 29 mars 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INFOGRAMES ENTERTAINMENT, et détenir alors 93 902 643 actions INFOGRAMES ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 7,62% du capital et 7,59% des droits de vote de cette société (1) ;
- en baisse, le 30 mars 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INFOGRAMES ENTERTAINMENT, et détenir alors 48 053 650 actions INFOGRAMES ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 3,90% du capital et 3,89% des droits de vote de cette société (1) ;
- en hausse, le 2 avril 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INFOGRAMES ENTERTAINMENT, et détenir 93 704 197 actions INFOGRAMES ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 7,60% du capital et 7,58% des droits de vote de cette société (1).

Ces franchissements de seuils résultent notamment d'opérations de prêts emprunts de titres.

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 232 283 904 actions représentant 1 236 508 318 droits de vote.